



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du mercredi 16 novembre 2016

DLB 2016/067

L'an deux mille seize et le mercredi 16 novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : 10 novembre 2016

Affichage de la convocation : 10 novembre 2016

Présents : Gérard ABELLA, Christian ALLEMANY, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Louis BENTAJOU, Philippe BOUCHE, Rémi BOUYALA, Olivier BRUN, Michel CARAYON, Louis CARME, Gilles D'ETTORE, Adam DA SILVA, Sandrine DENIER, Alain DURAND, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Noëlle MARTINEZ, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Jacques HUC, Philippe HUPPE, Muriel ICHE, Paul ISARD, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Sylvie KLEIN, Jean-Yves LE BOZEC, Marion MAERTEN, Daniel MARECHAL, Dominique MARCOS, Pierre MARHUENDA, Jean MARTINEZ, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Robert SOUQUE, Christian THERON, Christophe THOMAS, Michel TRINQUIER, Claude VISTE, Alain VOGEL-SINGER.

Absents excusés : Laure GODEFROY, Alain RYAU, Jean-François BARRACHINA, Alain GRENIER, Dominique BIGARI, Chantal GUILHOU.

Secrétaire de séance : Adam DA SILVA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Objet : Ouverture par anticipation des crédits de la section d'investissement

Conformément à l'article 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dépenses d'investissement 2017 devront, pour être mandatées avant le vote du budget primitif, et dans la limite d'un quart des dépenses engagées l'année précédente, faire l'objet d'une délibération du Comité Syndical.

Monsieur le Président sollicite donc du Comité Syndical, l'autorisation de mandater avant le vote du budget primitif 2017, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses engagées en 2016.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder au mandatement avant le vote du budget primitif 2017, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses engagées en 2016.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Le Président,

Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le

et de sa publication le 22/11/2016

22/11/2016

A Nézignan l'Évêque, le 22/11/2016